

## INSCRIPTIONS

☐ par **internet** : [www.comptaval.ch](http://www.comptaval.ch) (rubrique activités)

☐ par **courrier** : ComptaVal  
Route de Binii 20b  
1965 Savièse

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception et feront l'objet d'une confirmation.

Une attestation sera délivrée aux participant(e)s après le séminaire.

**Délai d'inscription** : 8 novembre 2017

**Finance d'inscription** : CHF 100.-  
Ce montant comprend la documentation,  
et l'apéritif.

**Renseignements** : [info@comptaval.ch](mailto:info@comptaval.ch)

## Séminaire TVA

Animé par **MM. Stéphane Gmünder et Jacques Pittet**

- 1. Révision partielle de la LTVA et de l'OTVA aux 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019**
- 2. Revue de jurisprudence**
- 3. Baisse des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Jeudi 16 novembre 2017  
De 17h00 à 19h00**

**Hôtel Vatel – Centre du Parc  
Rue Marconi 19  
1920 Martigny**

# Séminaire TVA

## Modification partielle de la LTVA et de l'OTVA aux 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019

L'Assemblée fédérale a adopté la révision partielle de la LTVA et de l'OTVA, laquelle entrera en vigueur en début d'année prochaine. Il n'y a pas de révolution en vue (quoique ...) mais tout de même plus que de simples ajustements cosmétiques. Les modifications impacteront les entreprises et collectivités publiques suisses mais également les entreprises étrangères actives sur territoire suisse.

Les principaux changements seront passés en revue : assujettissement, opérations exclues du champ de l'impôt et option d'imposition, collectivités publiques, importation de la marge, taux réduit pour les publications électroniques, notions de proches, etc.

La modification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 concernant les ventes par correspondance sera également présentée.

### Revue de jurisprudence

Quelques arrêts importants, tant du Tribunal fédéral que du Tribunal administratif fédéral seront présentés.

### Baisse des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Après les différentes augmentations des taux de la TVA entre 1995 et 2011, une baisse a été décidée lors de la votation du 24 septembre 2017. Face à cette baisse, quelles sont les conséquences et les mesures à prendre en considération pour une entreprise ?

A l'aide de différents exemples, les principaux aspects de cette baisse seront développés.

Des mesures urgentes doivent aussi être mises en place pour la facturation et les caisses enregistreuses : sans adaptation des taux, celui qui figure sur les factures ou tickets de caisse sera dû par le contribuable en vertu du principe « TVA facturée = TVA due » !

## PROGRAMME

Dès 16h45	<b>Accueil des participants</b>
17h00	<b>Introduction</b>
17h05	<b>Révision partielle de la LTVA et de l'OTVA aux 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019</b>
	<b>Revue de jurisprudence</b>
	<b>Baisse des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
	<i>Stéphane Gmünder et Jacques Pittet</i>
18h45	<b>Questions – réponses</b>
Dès 19h00	<b>Cocktail dînatoire et réseautage</b>

*En collaboration avec :*

Pro-Economy.vs

**OREF**  
Ordre romand des experts fiscaux diplômés  
SECTION VALAISANNE

CHAMBRE  FIDUCIAIRE  
Chambre suisse des experts-comptables, fiduciaires et fiscaux  
ORDRE VALAISAN

FIDUCIAIRE | SUISSE